

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 juin 2022 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 39
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL (visioconférence), Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Pascal HUARD, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : François REPEL

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Patrick SAINT-LO, Marcel PETRE, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFICHÉ LE 14 JUIN 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

PRISES D'ACTE :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 27 avril et le 20 mai 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

A L'UNANIMITE SUR 40 VOTANTS :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 11 mai 2022
- **MODIFIE** l'organigramme de la structure
- **INSTAURE** un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire fixé à 17,50€.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.
- **DECIDE** de fixer à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants au comité social territorial
DECIDE du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le comité social territorial
DIT que la liste de candidats sera composée de 67% de femmes et 33 % d'hommes, soit une liste constituée de 5 femmes et 3 hommes
DECIDE le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

A L'UNANIMITE SUR 41 VOTANTS : (un élu étant arrivé)

- **APPROUVE** la grille tarifaire mise à jour de Prébo'Cap 1, pépinière d'entreprises de Pré-Bocage Intercom, située rue des Fours à Chaux - ZA des Noires Terres - 14310 VILLERS-BOCAGE :

	€ HT / m ² / mois					
	surface m ²	Variable	Fixe	V+F	Redevance	€ HT / mois
Bureau (B1)	16,97 €	8,20 €	7,50 €	15,70 €	266,43 €	266,43 €
Bureau (B2)	46,65 €	7,50 €	7,50 €	15,00 €	699,75 €	699,75 €
Bureau (B3)	14,15 €	8,20 €	7,50 €	15,70 €	222,16 €	222,16 €
Bureau (B4)	14,13 €	8,20 €	7,50 €	15,70 €	221,84 €	221,84 €
Commerce (C1)	62,52 €	6,80 €	7,50 €	14,30 €	894,04 €	1 112,07 €
Stockage (S1)	37,27 €	3,80 €	2,05 €	5,85 €	218,03 €	
Stockage (S2)	58,51 €	3,80 €	2,05 €	5,85 €	342,28 €	342,28 €
Stockage (S3)	60,32 €	3,80 €	2,05 €	5,85 €	352,87 €	1 142,01 €
Atelier (A4)	74,80 €	6,00 €	4,55 €	10,55 €	789,14 €	

APPLIQUE la nouvelle grille (parties Variable et Fixe) à chaque nouvelle entrée à compter du 1er juillet 2022

APPLIQUE l'ajustement de la partie Variable aux entreprises en cours d'hébergement dès le 1er juillet 2022

AJUSTE la partie variable au regard des données d'exploitation chaque année si nécessaire

N'APPLIQUE aucune rétroactivité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants des conventions concernées et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- **VALIDE** la relance de l'appel à projets en direction des acteurs de l'enfance / Jeunesse
AUTORISE Monsieur le président à signer tout document afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de déclaration d'intérêt général pour la restauration des mares (programme 2022)
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.
- **RECONDUIT** la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du programme de travaux de restauration et d'entretien de la Seulles amont et de ses affluents sur le territoire des communes de Cahagnes, Seulline, Dialan sur Chainé, Caumont sur Aure, Val de Drôme et Saint Pierre du Fresne ;
AUTORISE la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du programme de travaux de restauration et d'entretien de la Seulles amont et de ses affluents sur le territoire des communes de Cahagnes, Seulline, Dialan sur Chainé, Caumont sur Aure, Val de Drôme et Saint Pierre du Fresne
- **ADOpte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'Assainissement Non Collectif 2021
ADRESSE le rapport 2021 aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal
MET à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes
ADRESSE la présente décision et le RPQS 2021 à la Sous-Préfecture de Vire
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget SPANC.

Fin de la séance à 18h43.

Affichage fait le 14 juin 2022

Gérard LEGUAY
Le Président

